

PROCOLE SANITAIRE COVID 19

MISE EN PLACE pour l'ouverture du 2 juin :

1. Gestes Barrière :

- ✓ Limitation des points de contact : Nous avons mis en œuvre la distanciation et des consignes systématiques de garder 1m minimum de distance entre individus.
- ✓ Mise en place d'éléments de signalisation spécifique (marquage au sol, mural, sur les sièges...), des séparations matérielles (bâches transparentes à la réception et au snack) pour garantir le maintien des distances de sécurité, entre les clients, y compris dans les files d'attente susceptibles de se former à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement (balisage au sol par bandes autocollantes et peinture).
- ✓ Nous nous assurerons de la fluidité des files d'attente et du respect du marquage au sol dans les espaces d'attente de manière à ce que les distances entre individus soient respectées (1m minimum).
- ✓ Nous avons mis en place un nouveau parcours client adapté depuis l'arrivée et lors de tous les points de contact pour limiter la possibilité de transmission de virus par des marques de sens de circulation à l'intérieur des établissements (réception, snack, sanitaire...).
- ✓ Nous incitons la clientèle au paiement sans contact par carte bancaire. Désinfectons le terminal de paiement après chaque utilisation avec des lingettes.
- ✓ Nous avons mis en place le système « QR. CODE » pour toutes les informations nécessaires au respect des distanciations : consignes piscine, consignes déchets, cartes des menus, boissons, tarifs, plan ...
- ✓ Réaménagement et restrictions d'activité : Nous avons réaménagé les espaces de manière à faire respecter les distances de sécurité sanitaire (1m minimum) entre les personnes et le nombre de personnes admises simultanément dans les lieux clos, soit 4m² par personne calculé à partir de la surface résiduelle :
 1. **Clients** : **A compter du 18 juillet 2020, suivant l'arrêté ministériel modifié, port du masque OBLIGATOIRE dans les lieux clos, c'est-à-dire l'Accueil, Snack, Epicerie, les 2 blocs sanitaires ...** files d'attente, espacement des tables, limitation des places assises, plus de self-service à l'épicerie, distribution de documentation touristique que sur demande, suppression des prêts de jeux et livres, limitation d'accès à la piscine, suppression des transats, neutralisation de certain équipement sanitaire, ...
 2. **Employés** : port du masque systématique dès lors que les distances ne peuvent être respectées, port des visières et gants si nécessaire, gestion des tenues de travail pour chaque fonction, gestion des désinfections, réceptionner, désinfecter et

CAMPING DU COLOMBIER

déconditionnement des livraisons à l'extérieur, faire respecter les consignes par la clientèle, les fournisseurs et tiers, ...

3. **Tiers intervenant sur site** : toutes les livraisons doivent s'effectuer à l'extérieur, tous techniciens extérieurs doivent respecter les mêmes règles que les employés et clients (masque, visière, gants, désinfectant...), aucune personne non indispensable ne sera admise sur le terrain, ...

✓ **Nettoyage et désinfection** :

1. Le protocole complet sanitaire et hygiène a été revu pour tenir compte des spécificités du virus et adapté à chaque espace et est mis à jour régulièrement. Cela comprend notamment, mais pas uniquement l'utilisation de nouveaux produits désinfectants, nettoyage et désinfection plus réguliers des poignées de porte...
2. Procédure renforcée de nettoyage et désinfection des zones sensibles et en "back office".
3. Augmentation de la fréquence de lavage des uniformes.
4. Mise en place spécifique de procédures de gestion des déchets à risque.
5. Création des rondes de désinfection régulières dans les espaces communs pendant les périodes d'ouverture.

2. Sensibilisation des clients :

- ✓ Nous assurons une communication claire sur l'ensemble des mesures de prévention contre le COVID-19 mises en place dans les structures.
- ✓ Un affichage et une communication des règles d'hygiène et des gestes barrière dans l'ensemble des espaces a été mis en place.
- ✓ Les rappels des règles de distanciation et d'hygiène sont effectués par affichage et oralement.
- ✓ Une sensibilisation des clients est effectuée à l'accueil de l'établissement.
- ✓ Des communications sur cette charte par emailing pré-séjour / pré-visite / pré-événement, site internet, Facebook, affichage dans l'établissement, QR Code... en interne et en externe est mis à disposition à la clientèle fournisseurs et intervenants divers.
- ✓ **Nous demandons à notre clientèle quelques efforts pour le bien de tous, tel que de déposer le linge sale (alèses et housse de traversins) dans des sacs spécifiques accessibles sans manipulation, le trempage des couverts dans un bain de javel avant leur départ, laisser les fenêtres ouvertes, le tri des ordures ménagères (compactage obligatoire des cartons et des bouteilles plastique, alu, ...), et de laisser propre après lors passage.**
- ✓ Ne pas oublier de respecter la limitation des points de contact et de la mise en œuvre de la distanciation sociale.
- ✓ Restrictions d'activité : l'ouverture des services et installations seront adaptés aux prescriptions sanitaires et aux décisions du gouvernement, notamment en limitant les groupes à 10 personnes et en évitant de brasser des groupes.
- ✓ Nous conseillons à notre clientèle d'apporter leurs propres jeux et jouets pour leur

SARL CAMP LOUP Siège social : 8 rue des Charrots – F-63410 LOUBEYRAT www.campingducolombier.com
info@campingducolombier.fr Tel : +33 4 73 86 94 57

SARL au capital de 10 000€

N° Siret : 829 129 618 00015 RCS Clermont Ferrand

CAMPING DU COLOMBIER

- séjour, nous n'en prêterons pas cette année.
- ✓ Nous ne pourrons pas non plus congeler les accumulateurs de froid, donc nous vous conseillons de prévoir des glacières électriques.
 - ✓ Nous n'organiserons pas de pot d'accueil, ni animations cette année.
 - ✓ Pas de self-service pour les boissons, l'épicerie, et la documentation touristique.
 - ✓ Des rendez-vous seront fixés avec chaque client pour les arrivées, les départs, et les demandes d'informations. Aucune arrivée tardive autorisée. Nous vous demandons de bien les respecter.
 - ✓ La salle et la terrasse sont adaptées en intégrant la distance entre les tables permettant de respecter les mesures de distanciation.
 - ✓ Il n'y aura plus de menu en papier, ainsi que les salières.

3. Nettoyage et désinfection :

✓ Les sanitaires collectifs :

Nous limiterons la fréquentation instantanée des sanitaires collectifs (1 personne par équipement sanitaire : WC, douche...). Nous condamnerons des équipements afin de permettre de préserver la distanciation sociale (urinoirs contigus).

Un sens de circulation à l'entrée et la sortie du bâtiment sanitaire est mis en place. La fréquence de nettoyage et désinfection est accentuée.

Les procédures de nettoyage et désinfection ont été revues aussi que le choix des produits utilisés (fiches de suivi de nettoyage, matériels de protection, produits adaptés...).

Des distributeurs de gel désinfectant sont installés à l'entrée des blocs sanitaires.

Nous vous conseillons de procéder vous-même à une désinfection complémentaire.

Portez votre masque lors de vos déplacements dans les couloirs et espaces communs du sanitaire.

Ne pas stationner dans les couloirs ; Patientez.

Suivre le balisage au sol.

✓ Les hébergements locatifs :

Nous favorisons au maximum la rotation des hébergements entre les clients en fonction de l'occupation de l'établissement, c'est-à-dire laisser le plus longtemps possible un hébergement sans occupant entre deux réservations, c'est pour cela que nous vous demandons de bien respecter les horaires d'arrivée et de départ (pas d'arrivée tardive autorisée).

Nous vous rappelons que le ménage des locations est à votre charge. Voir protocole affiché dans les locatifs. Pour plus de sécurité, nous avons repensé entièrement notre protocole de désinfection des locatifs pièce par pièce :

CAMPING DU COLOMBIER

1. Chambres : les alèses et protections sont changées après chaque clients (nous vous demandons de les retirer avant votre départ, de les mettre dans le sac que vous nous fournirons et déposer ce dernier sur la terrasse. Tout le mobilier, interrupteurs, portes et fenêtres sont désinfectés.
2. Cuisine : tout le mobilier est désinfecté ainsi que les interrupteurs portes et fenêtres. Nous vous demandons de mettre tous les couverts utilisés à tremper dans l'évier avec une pastille de javel que nous vous fournirons.
3. Salle de douche, WC : toutes les installations de cette pièce seront entièrement désinfectées.
4. Terrasse : le salon de jardin et les rambardes seront désinfectés.

4. Détection de cas suspect :

Détection du virus :

- ✓ Mise en place et respect des protocoles de gestion en cas de suspicion de contagion au COVID-19. Signalement FNHPA.
- ✓ Tous les clients, employés ou tiers (fournisseurs & intervenants) présentant des symptômes (difficultés respiratoires, perte de goût ou d'odorat...), seront invités par la direction à consulter immédiatement un médecin référent, Centre Covid ou autre organisme sanitaire local de référence.
- ✓ Sensibiliser les clients aux gestes barrières et les inviter à effectuer un contrôle de leur température si nécessaire.
- ✓ Une déclaration sur l'honneur attestant de l'absence de symptômes Covid 19 les concernant, ou concernant une personne les accompagnants est demandée aux clients à leur arrivée. Les clients devront également informer la structure d'accueil en cas de contamination post séjour.
- ✓ Toute personne présentant des symptômes sera mise à l'isolement.
- ✓ Tout employé avec fièvre et/ou autres symptômes du COVID-19 ou revenant d'une zone déclarée "zone d'exposition à risque COVID-19", sera mis en « quarantaine.
- ✓ Nous mettrons à disposition un espace d'isolement et de conseil médical pour les clients découvrant des symptômes pendant l'événement, le voyage ou un séjour hébergé.

5. Procédure de mise en isolement à la suite de la découverte d'un cas suspect sur site (appliqué pour tout employé, client ou tiers intervenant sur site), comprenant :

- ✓ Mise à disposition d'un espace pour les personnes présentant les symptômes.
- ✓ Appel du centre 15 ou d'un médecin.

CAMPING DU COLOMBIER

- ✓ Signalement à la FNHPA.
- ✓ Déclenchement des procédures d'isolement des personnes ayant été en contact rapproché avec les personnes infectées potentiellement.
- ✓ Déclenchement des procédures de nettoyage et désinfection.

- ✓ Piscine :

Restriction et obligation :

1. L'accès de la piscine pour les personnes présentant des signes respiratoires ou digestifs est strictement interdit.
2. Nous suivons les prescriptions réglementaires concernant la capacité d'accueil.
3. Nous renforçons le [règlement intérieur de la piscine](#) en intégrant les gestes barrières. Un affichage spécifique sur cet aspect, notamment au niveau pédiluve et douche est installé à l'entrée.
4. Nous augmentons la fréquence de nettoyage et de désinfection des surfaces et équipements de l'espace aquatique, au minimum quotidien et plus fréquemment pour les surfaces régulièrement touchées.
5. Nous supprimons le nombre de mobiliers type transats (désinfection trop difficile) afin de respecter la distanciation sociale et de faciliter le nettoyage et la désinfection des plages du bassin.
6. Matériel dans l'enceinte de la piscine limité au seul matériel indispensable pour la sécurité et l'apprentissage de la natation. Le matériel devra être désinfecté.
 - Le matériel apporté par les baigneurs doit se limiter à celui nécessaire à l'hygiène (bonnet de bain...), à la sécurité (flotteurs, brassards...) et au confort des baigneurs (lunettes). Le matériel destiné au jeu et susceptible d'être échangé entre baigneurs (**ballons, masques ...**) est **proscrit**.

Version 1 Fait le 28 mai 2020.

Version 2 modifié le 18 juillet 2020.

La Direction